

HALL B2
APPARTEMENT DE 4 PIECES
n° B 222 au 2^{ème} étage

ENTREE	4.12 m ²
SEJOUR	25.46 m ²
CUISINE	7.11 m ²
CHAMBRE 1	12.89 m ²
CHAMBRE 2	9.83 m ²
CHAMBRE 3	9.63 m ²
SDE	2.90 m ²
SDB	5.76 m ²
WC	2.12 m ²
DGT	7.12 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	86.94 m²

BALCON	8.52 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	95.46 m²

LEGENDE

AP allège pleine	— sèche-serviette
AV allège vitrée	— radiateur
VR volet roulant	— radiateur vertical
GC garde corps	R réfrigérateur
soffite/faux plafond	LV lave vaisselle
ETEL esp tech elec du logt	LL lave linge
PL placard	C cuisson
--- retombée de poutre	TRI tri sélectif

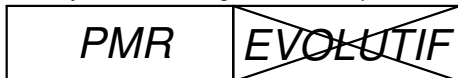


Indice D Juin 2023



BEGUIN ET MACCHINI

Conformément à la réglementation, ce plan est



Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.